Nations Unies S/PV.6569



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6569e séance

Mardi 28 juin 2011, à 10 h 20
New York

Président :	M. Messone	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Eick
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Grant
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2011/370)

11-39060 (F)





La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2011/370)

Le Président : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Guinée-Bissau à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Aristides Ocante da Silva, Ministre de la défense de la Guinée-Bissau.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, à participer à la présente séance.

À la présente séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, S. E. l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil, fera un exposé en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Manuel Domingos Augusto, Secrétaire d'État aux affaires politiques au Ministère des relations extérieures de l'Angola et Président de la Communauté des pays de langue portugaise, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/370, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

Je donne maintenant la parole à M. Joseph Mutaboba.

M. Mutaboba (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de présenter le dernier rapport en date du Secrétaire général sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) (S/2011/370). Je me réjouis également de l'occasion qui m'est offerte d'avoir un échange de vues avec les membres du Conseil sur les derniers faits marquants survenus en Guinée-Bissau, où, en dépit d'une évolution favorable de la situation qui a permis d'améliorer la situation sur le plan politique et de la sécurité, les autorités nationales doivent encore déployer des efforts considérables pour consolider les progrès réalisés depuis la fin de 2010, en ce qui concerne le dialogue politique, les réformes économiques et l'amélioration des relations civilo-militaires au plus haut niveau.

Depuis notre dernière rencontre (voir S/PV.6489), plusieurs faits encourageants sont survenus dans le pays, en particulier en ce qui concerne la réforme du secteur de sécurité et les efforts régionaux visant à stabiliser les institutions publiques. Le rapport périodique dont le Conseil est saisi se passe de commentaires relativement à la feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité établie par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), qui a été adoptée par le Conseil des Ministres de la Guinée-Bissau le 15 mars et avalisée par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO le 24 mars. En outre, le rapport de la mission conjointe d'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité menée en collaboration étroite avec la CPLP et la CEDEAO, ainsi que les partenaires nationaux et internationaux en Guinée-Bissau, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1949 (2010), a été présenté au Conseil de sécurité la semaine dernière au niveau des experts. Je vais donc limiter mes remarques sur ce point aux faits nouveaux survenus récemment.

Juste après la fin de la mission d'évaluation, le Gouvernement a organisé une réunion à Bissau, du 28 avril au 3 mai, afin de préparer un mémorandum d'accord régissant la mise en œuvre du partenariat entre les trois entités sur le terrain. La prochaine étape sera la signature d'un mémorandum d'accord entre la CPLP, la CEDEAO et le Gouvernement de la Guinée-Bissau dans les prochaines semaines. Entre-temps,

suite à la décision de confier à la Banco da Africa Ocidental l'hébergement et la gestion du fonds de pension pour les retraites et la réintégration des membres des forces de défense et de sécurité, le Gouvernement a ouvert un compte auprès de la Banco da Africa Ocidental, et une première liste d'au moins 1 400 éléments établie sur la base des critères d'âge ou de départ volontaire dans le cadre de la réduction des effectifs était en train d'être mise au point quand j'ai quitté Bissau la semaine dernière. Je ne doute pas que le Ministre de la défense, qui est parmi nous aujourd'hui, donnera de plus amples détails à ce sujet. Il est prévu que, suite aux mesures prises par les autorités nationales en consultation avec les partenaires de la CPLP et de la CEDEAO, le processus de mise en service du fonds de pension débutera avec le décaissement des 63 millions de dollars annoncés par les chefs d'État de la CEDEAO en mars, dont environ 45 millions de dollars seront versés au fonds.

Ces dernières semaines, des progrès considérables ont également été réalisés en ce qui concerne la coordination de l'action des partenaires internationaux participant au processus de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, en plus du déploiement de la mission angolaise d'assistance technique au premier trimestre de 2011, une mission d'assistance militaire a été déployée récemment par le Brésil, dont l'objectif est de transformer l'ancien quartier général de l'armée en une école d'officiers en 2012. De son côté, la mission angolaise s'emploie à améliorer les conditions de travail et de vie des militaires en réaménageant les casernes et en formant les agents de police, principalement aux opérations de protection. Il ne fait aucun doute que ces faits ont contribué à la stabilité accrue constatée dans le pays ces derniers mois. En même temps, nous estimons qu'un déploiement rapide de la CEDEAO sur le terrain est nécessaire contribuerait à rendre plus viable l'appui international aux réformes clefs.

Le BINUGBIS continuera d'intensifier son appui au renforcement des capacités des partenaires nationaux afin que l'action menée dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité soit bien coordonnée. Il poursuivra son action dans le domaine de la réforme de la police, en particulier la construction de commissariats de police modèles – le premier a été inauguré le 24 juin – ainsi que le processus de sélection, certification et formation du personnel de police.

S'agissant du dialogue politique, nos efforts se sont focalisés sur les préparatifs de la conférence nationale et du dialogue de haut niveau réunissant les dirigeants politiques et ouvrant la voie à une révision consensuelle de la Constitution. Après les récentes conférences tenues à Dakar et à Lisbonne en mai avec la diaspora bissau-guinéenne d'Afrique et d'Europe, les conférences régionales, qui constituent la dernière ligne partie de la phase préparatoire, ont débuté le 24 juin à Buba, dans le sud, et doivent s'achever à la fin de juillet.

Les conférences préparatoires aboutiront à une conférence nationale qui, d'après le comité organisateur, se tiendra fin novembre ou début décembre. Je tiens à souligner ici que les conférences avec la diaspora étaient importantes afin d'obtenir un appui notable au processus de la part des communautés bissau-guinéennes vivant à l'étranger, en particulier les professionnels, en vue de faire progresser les réformes institutionnelles en cours, notamment le processus de révision de la Constitution, que le Parlement souhaite entreprendre avant les prochaines élections législatives de 2012, avec l'appui constant du BINUGBIS et des autres partenaires.

La priorité du BINUGBIS, en coordination avec ses partenaires, est de faire en sorte que la conférence nationale soit plus qu'un simple événement, qu'elle tienne ses promesses de changement, de réconciliation et de consensus national autour de l'évolution fondamentale de la société. La mission s'emploie, avec le comité national d'organisation, à concevoir un processus approprié pour la conférence nationale et le suivi. Elle s'emploie également à faire en sorte que toutes les institutions publiques aient une compréhension commune des implications d'un tel processus et de l'impérieuse nécessité de prendre en compte les résultats des conférences tenues avec la diaspora et des conférences régionales, et de mobiliser l'engagement des institutions publiques en faveur de la conférence nationale et des processus qui s'ensuivront.

En particulier, les mécanismes de suivi seront nécessaires pour veiller à ce que l'on fasse la synthèse des résultats de la conférence et qu'ils soient mis en œuvre. Le BINUGBIS travaille aussi avec le comité afin de remédier à la participation déséquilibrée s'agissant de la parité hommes-femmes, constatée durant les réunions de la diaspora à Dakar et à Lisbonne, et de garantir la participation la plus vaste possible de tous les acteurs, y compris les femmes, aux conférences régionales.

S’agissant du dialogue politique au plus haut niveau de l’État bissau-guinéen, bien que l’on note en effet des signes d’amélioration ces derniers mois, il reste encore à déterminer si le Président, le Premier Ministre et leurs équipes et conseillers respectifs sont parvenus à un niveau suffisant de confiance pour s’attaquer aux aspects critiques de la stabilité, comme , par exemple, comment traiter le problème des dirigeants militaires et comment lutter contre l’impunité grâce à des mesures décisives. Ces dernières questions sont non seulement fondamentales pour l’état de droit, mais font également partie des conditions à remplir fixées par l’Union européenne (UE) pour la reprise totale de l’aide, dans le cadre des consultations découlant de l’article 96 de l’Accord de Cotonou qui ont été lancées en mars dernier. À cet égard, nous attendons avec intérêt les résultats du nouveau cycle de consultations avec l’UE, qui s’est déroulé le 24 juin à Bissau. Il semble que les deux parties se rencontreront de nouveau bientôt à Bruxelles pour examiner plus avant les progrès réalisés sur les aspects principaux.

En ce qui concerne l’impunité, je tiens à rappeler que le Gouvernement a récemment accepté et promis de se conformer aux recommandations issues de l’examen périodique universel qui s’est déroulé à Genève, notamment celles qui se réfèrent tout particulièrement à la nécessité de mener des enquêtes crédibles et transparentes sur les assassinats politiques commis en mars et juin 2009. Malheureusement, en dépit des échanges significatifs qui ont eu lieu entre le Procureur général, plusieurs ambassadeurs importants de Bissau et de Dakar, et moi-même, sur la façon de garantir un processus d’enquête crédible et transparent qui soit conforme aux dispositions des résolutions 1876 (2009) et 1949 (2010), le Procureur général a récemment fait appliquer d’urgence la décision de transférer l’affaire des meurtres de juin 2009 au tribunal militaire. Pour nombre d’observateurs, cette décision apparaît comme une tentative d’infraction aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, puisque l’équipe d’enquêteurs n’avait pas exploré toutes les pistes pour interroger certains témoins. La décision a en outre représenté un revers, compte tenu des graves problèmes posés par l’armée à l’ordre constitutionnel ces dernières années, ainsi que des soucis majeurs qui concernent l’indépendance et la capacité du système judiciaire militaire à superviser et mener à bien ce processus de manière crédible.

Le trafic de drogues continue également de poser un problème majeur pour la stabilité du pays. Il est indispensable que les autorités nationales fassent montre d’un engagement et d’une détermination plus fermes à mobiliser les ressources nationales pour venir à bout de ce fléau. Les progrès accomplis récemment avec la création de mécanismes de coordination de la police et le lancement de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale sont des avancées encourageantes dont nous devons tirer parti et que nous devons compléter grâce à un appui plus marqué de la part des partenaires internationaux. L’adoption par le Gouvernement bissau-guinéen, le 15 juin, du plan opérationnel 2011-2014 de lutte contre le trafic de drogues, la criminalité transnationale organisée et l’usage des stupéfiants, conçu par le Gouvernement avec l’aide du BINUGBIS et de l’Office des Nations Unies contre la drogues et le crime (UNODC), est encore une autre mesure encourageante dans le cadre de la détermination plus ferme des autorités nationales à faire de la lutte contre ce phénomène une priorité.

Les structures des Nations Unies en Guinée-Bissau continueront d’apporter leur appui aux autorités nationales pour la mise en œuvre de ces plans. Je souhaite saluer les récentes initiatives, comme la réunion du G8+ qui s’est tenue en France au mois de mai et la réunion sur le partenariat transatlantique qui a eu lieu à Lisbonne, qui pourraient permettre d’aider les plans nationaux et sous-régionaux de lutte contre la criminalité transnationale, le trafic de drogues et le blanchiment de l’argent. Cependant, nous pensons que des efforts supplémentaires devraient être faits par les organismes spécialisés en ce qui concerne le partage approprié de l’information, notamment des analyses de tendances et des études comparatives entre les pays de la sous-région. Actuellement, le débat oppose les autorités nationales qui affirment que ce phénomène n’est pas aussi répandu qu’on le décrit, et des sources plus expertes qui affirment le contraire, sans toutefois fournir de preuves concrètes aux autorités.

Je voudrais ici informer le Conseil que l’Ambassadeur Fedotov, Directeur de l’UNODC, nous rejoindra à Bissau au mois d’octobre pour que nous puissions œuvrer de concert à cette fin.

Pour terminer, je tiens à dire que la stabilité croissante et l’amélioration du climat politique dans le pays demeurent fragiles. Il faut continuer d’axer nos efforts sur leur consolidation. La situation en Guinée-Bissau est mitigée : d’une part, la situation politique et sur le plan de la sécurité s’améliore, mais, d’autre part, les réformes économiques doivent encore être soutenues par d’autres réformes essentielles,

notamment dans les secteurs de la justice et de la défense. Sans réforme de la justice, nous aurons toujours des problèmes; et sans un système judiciaire opérationnel, nous ne pouvons pas mener convenablement les enquêtes. Par conséquent, nous devons axer nos efforts sur la réforme de la justice.

En outre, de graves préoccupations demeurent concernant le manque de détermination des autorités nationales à lutter contre l'impunité, le trafic de drogues et le crime organisé, malgré les effets dévastateurs que pourraient avoir ces phénomènes sur la stabilité du pays.

Le pays se trouve en effet à une croisée des chemins. Avec l'appui des partenaires internationaux, toutes les conditions de base sont en place pour faire véritablement progresser le dialogue, le programme de réforme du secteur de la sécurité et d'autres réformes socioéconomiques fondamentales. Néanmoins, les autorités bissau-guinéennes doivent toujours se rappeler leurs obligations, afin de mobiliser un engagement plus durable de la part de leurs partenaires internationaux à l'appui des premières mesures timides prises à ce jour, et de démontrer qu'elles ont la maîtrise du processus en réglant les principaux problèmes en suspens qui rendent encore vulnérables et réversibles les progrès accomplis.

Nous sommes convaincus qu'à ce stade, ce n'est que par un engagement ferme à traiter les questions clefs comme le rajeunissement et la restructuration de l'armée, notamment du commandement, ainsi que la lutte contre l'impunité, que les autorités nationales pourront susciter une attitude plus souple de la part de tous les partenaires internationaux et aider à faire démarrer la mise en œuvre des principaux aspects des réformes, notamment s'agissant de la question cruciale du fonds de pension pour la retraite et la réintégration des éléments des forces de défense et de sécurité.

Le Président : Je remercie M. Mutaboba pour son exposé.

Je donne à présent la parole à S. E. l'Ambassadrice Viotti.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de présenter mon exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Aristides Ocante da Silva, Ministre de la défense nationale de la Guinée-Bissau, et à S. E. M. Manuel Domingos Augusto, Secrétaire d'État aux affaires politiques au Ministère des relations extérieures de l'Angola et Président de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba, pour son exposé et pour son travail à la tête du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.6489), la formation a continué à suivre de près l'évolution de la situation politique en Guinée-Bissau et s'est attachée tout particulièrement à générer des synergies susceptibles de favoriser la réforme du secteur de la sécurité. La formation continue également d'appuyer les efforts déployés par le pays pour affermir l'état de droit, lutter contre le trafic de stupéfiants et l'impunité, et traiter des questions sociales, concernant en particulier les jeunes et les femmes. Nous n'avons pas oublié qu'il faut encourager la création d'emplois et la promotion d'une économie plus vigoureuse, car ce sont là des éléments cruciaux d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix.

La situation en Guinée-Bissau s'est améliorée dans de nombreux domaines. Sur le plan politique, il importe de noter que la stabilité règne. Le Gouvernement actuel est le Gouvernement le plus stable et le plus durable depuis 1997. Il continue de rester attaché à une réforme du secteur de la sécurité. À la suite de l'approbation de la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en mars dernier, un groupe d'action a été mis en place pour veiller à sa mise en œuvre. La législation de base régissant la structure des forces armées a été approuvée.

La formation se félicite de l'initiative prise par les partenaires internationaux en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, et encourage l'octroi continu d'une aide extérieure pour veiller à la bonne mise en œuvre de la feuille de route en Guinée-Bissau. À ce propos, la création d'un fonds de pension pour le personnel militaire est certainement l'une des priorités clefs de la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, lors de la réunion que la formation a tenue hier, nous avons accueilli avec satisfaction l'annonce faite par le Ministre Aristides Ocante da Silva selon laquelle le Gouvernement de Guinée-Bissau allouera des ressources financières au fonds d'un montant de 4,5 millions de dollars, illustration manifeste de la

volonté politique d'aller de l'avant pour ce qui est de la réforme. Nous nous sommes également félicités des promesses de contributions d'un montant de 63 millions de dollars faites lors du sommet de la CEDEAO en faveur de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. Les partenaires internationaux doivent œuvrer de concert pour concrétiser ces contributions et faire en sorte que le fonds soit opérationnel aussi rapidement que possible.

La lutte contre le trafic de stupéfiants a également connu une évolution positive. Le Gouvernement de Guinée-Bissau s'est acquitté des engagements pris dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en nommant le conseil d'administration et le Président d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale. En Guinée-Bissau, cette cellule devrait s'installer dans ses nouveaux locaux d'ici la fin du mois. Une autre mesure positive a été l'adoption par le Conseil des ministres d'un plan opérationnel de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, conçu par le Ministère de la justice avec l'appui du BIGNUBIS et de l'Office des Nations Unies contre la drogues et le crime.

Il est à présent d'une importance cruciale que la communauté internationale fournisse une aide opportune et régulière en termes d'expertise technique et de ressources financières en vue de rendre opérationnelle cette cellule de lutte contre la criminalité transnationale afin d'assurer la réalisation de progrès tangibles sur la base d'une responsabilité commune et partagée dans le cadre de laquelle les pays d'origine, de transit et de destination associeraient leurs efforts pour lutter contre le fléau de la drogues.

Sur le plan économique, l'application des réformes de l'administration et des finances publiques, dont des efforts visant à améliorer la discipline fiscale, a donné des résultats. L'année 2011 devrait connaître un taux de croissance d'environ 4 %, ce qui est dû également aux perspectives positives pour les exportations de noix de cajou et pour les travaux d'infrastructures publiques. À la suite d'une visite effectuée à Bissau en mars dernier, le Fonds monétaire international a noté que les résultats étaient satisfaisants et que les perspectives de mise en œuvre des repères structurels dans la période de janvier à décembre 2011 étaient prometteuses. En outre, au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en mai dernier, les bailleurs de fonds du Club de Paris ont annoncé une mesure d'allègement de dette pour un montant de 283 millions de dollars en faveur de la Guinée-Bissau.

La communauté internationale doit encourager et appuyer ces tendances positives, reflet de la volonté politique manifeste de la Guinée-Bissau de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour consolider la paix dans le pays. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'approbation par le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix de la version révisée du Plan des priorités pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour la période 2011-2013. Nous espérons que la somme de 16,8 millions de dollars sera déboursée rapidement en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, du dialogue national et de la réconciliation, ainsi que de la création d'emplois en tant que dividende de la paix, notamment pour les femmes et les jeunes.

Nous devons tirer profit de cette dynamique positive et persévérer dans notre appui collectif aux efforts déployés par la Guinée-Bissau pour relever les principaux défis de la consolidation de la paix. Les autorités nationales doivent poursuivre leurs efforts en vue de rétablir pleinement la confiance internationale. À leur tour, les partenaires internationaux doivent passer outre aux échecs du passé et appuyer la stabilité politique et économique à long terme du pays. Nous appelons toutes les parties prenantes à faire fond sur les progrès réalisés à ce jour et à accorder un appui accru à la paix et au développement durables en Guinée-Bissau.

Le Président : Je remercie S. E. l'Ambassadeur Viotti pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Aristides Ocante da Silva, Ministre de la défense de la Guinée-Bissau.

M. da Silva (Guinée-Bissau) : Je voudrais tout d'abord profiter de cette occasion pour féliciter le Président, M. Nelson Messone, du Gabon, pays avec lequel la Guinée-Bissau entretient de bonnes relations d'amitié, pour son accession à la présidence du Conseil, adresser ensuite nos vives salutations aux membres de cette importante instance internationale qui veille à la paix et à la sécurité dans le monde et le remercier, au nom du Gouvernement et du peuple de la Guinée-Bissau, de nous avoir accordé cette opportunité de nous exprimer ici, devant lui, sur l'évolution de la situation politique, institutionnelle et socioéconomique de notre pays.

Ces remerciements sont également étendus à S. E. le Secrétaire général pour les efforts déployés en vue de stabiliser la situation politique et sociale de notre pays, notamment par l'intense et fructueuse collaboration entretenue avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les autorités nationales dans le cadre de leur intervention en Guinée-Bissau.

Je voudrais également saluer la présence à nos côtés, du Secrétaire d'État aux affaires politique au Ministère des relations extérieures de l'Angola, pays qui préside actuellement la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), ainsi que du Secrétaire exécutif de cette organisation, et mettre en exergue le soutien sans faille de la CPLP et, en particulier de l'Angola, à la mise en place rapide des moyens pour le démarrage du processus de restructuration des forces de défense et de sécurité dans notre pays.

En février dernier, S. E. M. le Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, était à cette tribune, à la tête d'une importante délégation gouvernementale dont je faisais partie, pour vous faire part de l'évolution du contexte politique et socioéconomique de la Guinée-Bissau. Aujourd'hui l'on considère qu'il est notre de devoir de nous rendre ici pour, une fois encore, partager avec les honorables membres du Conseil, les informations qui se rapportent à la situation en Guinée-Bissau, ainsi que les perspectives à court, moyen et long termes qui sont susceptibles de faire de mon pays, un pays en voie de stabilisation politique et où sont lancées les prémisses fondamentales du développement socioéconomique et du respect de nos engagements internationaux, notamment pour ce qui est des objectifs du Millénaire pour le développement.

En effet, suite aux recommandations émanant du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)/CPLP, le Gouvernement, réuni en Conseil des ministres, a donné son accord aux actions constantes de cette feuille de route. Il a souligné en même temps l'importance de tenir compte de l'évolution de la situation politique après la conception de la feuille de route afin de mener les actions dans un souci de complémentarité et d'efficacité.

C'est ainsi que les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, réunis en sommet à Abuja le 24 mars dernier, ont adopté la feuille de route. Ils ont de fait ouvert la voie à sa mise en œuvre, à travers l'octroi d'un appui financier de 63 millions de dollars destinés à financer les programmes prioritaires de la réforme, tels que le fonds de pension, la démobilisation et le recrutement, la réinsertion et la réintégration, ainsi que la formation et l'appui institutionnel et la mise en place d'une mission d'assistance technique.

À l'initiative du Comité de pilotage de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, une invitation a été adressée à la CEDEAO et à la CPLP pour qu'elles envoient des experts chargés d'œuvrer à la mise en place d'une équipe spéciale sur la mise en œuvre de la feuille de route. Cela a été fait du 28 avril au 3 mai 2011, avec la participation de l'Union africaine, et a abouti aux recommandations pertinentes sur l'organigramme de la mission et la composition des groupes civil, militaire et de sécurité, ainsi qu'à la proposition d'un calendrier d'exécution des différentes actions prévues dans la feuille de route. Cette proposition de l'équipe spéciale sera soumise au Comité de pilotage et intégrera, par la suite, d'autres partenaires multilatéraux tels que le BINUGBIS, le PNUD, l'Union européenne et des partenaires bilatéraux.

En ce qui concerne notre programme politique, le Premier Ministre avait rappelé ici la tenue des consultations avec l'Union européenne, au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. Cet Accord constitue le cadre juridique de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et vise à approfondir le dialogue politique, notamment en matière de respect des droits de l'homme, des principes démocratiques, de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Ces consultations ont été acceptées par notre gouvernement et ont fait l'objet d'une préparation et d'une entente entre les principales institutions nationales, qui se sont retrouvées autour du Président de la République, Malam Bacai Sanhá, et en présence du Président du Parlement, du Premier Ministre et de la Présidente de la Cour suprême de justice, pour réaffirmer l'attachement de la Guinée-Bissau au dialogue et au rétablissement des relations étroites avec l'Union européenne, qui est le plus important partenaire économique de notre pays.

À l'issue de ces consultations qui ont eu lieu le 29 mars dernier à Bruxelles, après des rencontres

préliminaires avec le Secrétariat et le Comité des Ambassadeurs de l'ACP, et dont nous estimons les résultats très positifs, des engagements ont été pris par notre gouvernement. En conséquence, un Comité de suivi a aussitôt été créé fin avril par arrêté du Premier Ministre. Ce Comité est présidé par moi-même et composé des représentants de diverses institutions, de la présidence de la République à la société civile, en passant par l'armée et le pouvoir judiciaire. Depuis lors, plusieurs séances de travail ont eu lieu au sein du Comité et entre celui-ci et l'Union Européenne. Vendredi dernier, le 24 juin, nous avons conclu la deuxième réunion de travail avec la délégation de l'Union européenne et les ambassadeurs des pays membres de l'Union européenne résidant à Bissau, au cours de laquelle nous avons procédé à une évaluation de l'état d'avancement des engagements pris par notre gouvernement, dont les résultats ont été jugés satisfaisants par les deux parties.

Je saisis l'occasion de ma présence ici avec les membres du Conseil de sécurité pour mettre un accent particulier sur quelques aspects de l'évolution du processus de réforme du secteur de la défense et de la sécurité y compris la justice, ainsi que de l'administration publique et des finances. Au passage, il est important de rappeler que le fondement même de la réforme repose sur le fait que ce secteur a connu des épisodes de conflits à répétition, surtout vers la fin des années 90, dans un contexte économique difficile, avec une administration publique en proie à la mauvaise gestion, des infrastructures défectueuses et insuffisantes, des indicateurs de santé et d'éducation préoccupants, une justice défaillante, l'inefficacité de la lutte contre la criminalité et le crime organisé. En outre, il y a un sentiment généralisé – qui est aussi le nôtre – selon lequel, il existe un lien très étroit entre cette réforme et le développement économique de notre pays, car la réforme du secteur de la défense et de la sécurité en portant sur les facteurs structurants de l'État est en elle-même la condition préalable au développement.

Nos forces armées et de sécurité, héritées de la guerre d'indépendance, n'étaient plus adaptées aux nouvelles exigences qu'impose leur nouvelle mission de défense nationale après l'indépendance, raison pour laquelle des reformes ont été expérimentées, notamment en période post-conflit, sans produire pour autant les résultats escomptés. L'armée et les forces de sécurité avaient encore des effectifs pléthoriques, avec une grande disproportion entre les officiers, les sergents et les soldats. À titre d'exemple, notre armée compte actuellement 70 % d'officiers contre 30 % seulement de soldats. En outre, on assiste à un renouvellement insuffisant des effectifs en raison de la non-application de la loi sur le service militaire obligatoire, un état de fait qu'il faut changer. De plus, le cadre légal était presque inexistant pour les services de police et de sécurité et on dénombrait beaucoup de lacunes au niveau de l'armée, et ce, sans compter le faible niveau de formation des effectifs et le manque de structures de formation.

Au vu de cette situation, la réforme du secteur de la défense et de la sécurité s'imposait donc et, elle a permis d'ores et déjà d'amorcer des changements positifs et des progrès. Ainsi, en ce qui concerne le cadre légal, outre les diplômes qui ont été approuvés l'année dernière par le Gouvernement et le Parlement et promulgués par le Président de la République dans les domaines de l'armée, de la sécurité et de la justice, d'autres textes de loi viennent d'être adoptés, comme l'a mentionné Mme Viotti.

Par exemple, la loi organique de base de l'organisation des forces armées qui avait été renvoyée par le Président de la République, a été approuvée par le Parlement le 16 juin dernier. Elle porte création du poste de vice-chef d'État-major général de l'armée. Ont également été approuvés la Déclaration politique pour la lutte contre le trafic de drogues et le crime organisé et son plan opérationnel national pour 2011-2014, ainsi que le Plan opérationnel pour la réforme du secteur de la sécurité, assorti d'un calendrier précis d'exécution.

Nous avons également reçu, à travers le Fonds pour la consolidation de la paix, une contribution d'un montant de 16,8 millions de dollars des États-Unis pour le Plan des priorités pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau élaboré par les Nations Unies. Parallèlement, les demandes d'extension sans coût additionnel des projets de réhabilitation des prisons et des casernes militaires ont été approuvées, et leur inauguration est prévue le mois prochain, en juillet.

Nous avons créé la Garde nationale, une nouveauté dans le dispositif sécuritaire bissau-guinéen. La loi organique y relative a été approuvée par le Parlement, promulguée par le Président de la République et publiée au Journal officiel. Des actions de formation, d'une durée de 45 jours, ont déjà eu lieu, regroupant plusieurs groupes d'anciennes forces de police. Cependant, la seule difficulté à laquelle se

heurte la Garde nationale est l'installation d'un siège pour le commandement de cette institution.

Nous avons étendu l'expérience des commissariats de police modèles à toutes les régions du pays. Il convient également de signaler les progrès enregistrés dans les opérations de déminage humanitaire et de destruction d'engins explosifs, ainsi que les bonnes perspectives de construction de nouveaux dépôts d'armements, plus sécurisés, avec l'appui de la République d'Angola et des États-Unis d'Amérique.

Quatre équipes de travail ont été créées, dont le rôle est le conseil technique au Comité de pilotage sur les programmes de démobilisation, le fonds de pension, la réinsertion et la réintégration, le recrutement, l'instruction militaire et la formation, les infrastructures et les équipements, ainsi que le cadre légal et institutionnel. Ces équipes regroupent des experts et fonctionnaires de l'armée, de la police, de la justice, du BINUGBIS, du PNUD, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la mission militaire de l'Angola et de la mission militaire du Brésil.

Un concours a été réalisé, sur la base d'un cahier des charges élaboré avec la délégation de l'Union européenne, et une banque a été sélectionnée – la Banco da Africa Ocidental à Bissau, que l'on vient de citer –, qui va domicilier et gérer le fonds de pension, un compte ayant déjà été ouvert pour les déboursements de fonds. Les premiers versements sont proposés par le groupe d'action de la feuille de route pour le mois de septembre prochain, mais pas encore décidés.

Le départ cumulatif de ceux qui vont à la retraite, correspond, selon une prévision, aux chiffres de 1 320 individus devant partir en 2009, 153 en 2010, 157 en 2011, 169 en 2012, 133 en 2013, 138 en 2014 et 108 en 2015. Le nombre prévu de volontaires pour un départ anticipé est estimé en centaines d'individus. Par ailleurs, notre prochain déplacement au Timor-Leste, en août prochain, à la tête d'une délégation militaire, afin d'assister à la cérémonie officielle de démobilisation des anciens guérilleros, nous permettra d'en tirer des leçons et d'entreprendre, avec l'expérience des Timorais, un processus d'apprentissage.

Pour ce faire, le Gouvernement a approuvé, le 16 juin 2011, une grille de paiements du fonds de pension qui tient compte, hormis les départs par limite d'âge, de deux autres aspects : premièrement, les départs à la retraite de ceux qui sont à la fois militaires et anciens combattants de la guerre d'indépendance; et deuxièmement, les départs anticipés, c'est-à-dire le départ des volontaires qui n'auraient pas atteint la limite d'âge.

En ce qui concerne les premiers, le versement du fonds de pension correspond à 100 % de leurs salaires actuels, d'après la loi qui a été adoptée après l'indépendance, tandis que pour les seconds, le Gouvernement a dû faire un nouvel arbitrage, qui établit le montant du fonds de pension entre 60 et 100 % du salaire actuel, et s'applique aux soldats et caporaux dont les salaires actuels sont d'environ 60 dollars et 67 dollars respectivement.

C'est d'ailleurs sur cette base que le coût global du fonds de pension va être réévalué, d'ici le 15 juillet 2011. Des mesures d'accompagnement sont prévues, telles que la création d'une caisse de prévoyance sociale des forces de défense et de sécurité pendant le régime spécifique, qui serait intégrée à la caisse de prévoyance sociale de l'administration publique au titre du régime général, pour l'ensemble des fonctionnaires de l'État. Ce sont ces économies et les ressources provenant des cotisations des effectifs existants qui serviront à assurer la pérennité du paiement du fonds de pension après 2015.

Nous convenons que le fonds de pension est par conséquent une condition nécessaire mais pas suffisante pour le redimensionnement des forces de défense et de sécurité, qui à son tour aura des conséquences directes très positives sur la santé des finances publiques, par la réduction de la masse salariale, et sur l'image sociale de ces forces. Ce fonds revêt donc un caractère stratégique pour la réforme, aussi bien à court terme qu'à moyen terme.

Le renouvellement de la hiérarchie militaire, tel que prévu par la feuille de route, consiste à procéder à des départs progressifs ou graduels. Avec une armée composée à 70 % d'officiers, il est évident qu'une bonne partie de la hiérarchie militaire a atteint la limite d'âge et, selon les termes légaux, devrait partir à la retraite, la limite d'âge variant de 48 à 64 ans en fonction des catégories. Ainsi, ceux dont l'âge varie entre 40 et 59 ans seront préparés à la retraite graduelle, alors que ceux qui ont entre 18 et 49 ans bénéficieront d'une formation leur permettant d'accéder aux échelons supérieurs de l'armée en fonction de cette formation. Dans le même temps, des

mesures de redéploiement sont prévues pour des officiers généraux et supérieurs, à des postes d'ambassadeurs, d'attachés de défense, de conseillers militaires, de fonctionnaires internationaux et ce, en fonction du niveau de chacun.

Pour les volontaires ou ceux qui prendront un départ anticipé, étant donné que le montant du fonds de pension qui leur sera alloué risque de ne pas les inciter au départ, la mise en place d'un programme de réinsertion et de réintégration est essentielle, en commençant avec des fonds déjà disponibles dans le cadre de la feuille de route et du plan prioritaire pour la consolidation de la paix. Je profite de cette tribune pour exprimer le souhait du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau que la communauté internationale envisage la tenue d'une réunion de haut niveau sur les programmes prioritaires de la réforme, qui avait été reportée sine die à cause des événements du 1er avril 2010.

En ce qui concerne les effectifs redimensionnés de l'armée, dont le nombre ne doit pas dépasser 4 000 hommes, devant avoir subi la formation et la certification qui sont dispensées en ce moment chez les policiers, seuls 30 % de ces effectifs seront permanents, les autres étant composés de cadres non permanents de l'armée. Le programme de réforme du secteur prévoit donc un large éventail de projets pour ces hommes. Mais, pour le court terme, le Ministère de la défense dispose déjà d'un avant-projet de décret-loi portant sur le régime des activités du Gouvernement et des forces armées dans le domaine productif et visant à la création d'un centre de production militaire, avec des unités de production agricole et agro-industrielle, de manufacture, de génie militaire et d'assainissement, et mettant en valeur les énormes potentialités du patrimoine mis à la disposition de l'armée par le Gouvernement. Nous avons également mis en place, dès le début de ce mois-ci, un nouveau dispositif de distribution des moyens d'approvisionnement de l'armée, dont le but est d'améliorer la qualité des services et l'accès à ces moyens de ceux à qui ils sont destinés.

Qu'il me soit permis, avant de clore mon allocution, de me rapporter à d'autres progrès importants qui ont été enregistrés dans le domaine de la consolidation de l'état de droit démocratique ainsi que de l'amélioration de l'environnement macroéconomique et des affaires de notre pays.

La réforme se poursuit au niveau de l'administration publique, avec l'établissement de la fiche de paie unique pour les salaires, une nouveauté qui permet de contrôler les dépenses salariales de l'État, ainsi que la mise en place d'une base de données et d'un système de gestion intégrée des ressources humaines de l'administration publique. Ce système fait suite au recensement biométrique des fonctionnaires, qui a révélé qu'environ 4 000 fonctionnaires étaient fictifs, ce qui a permis à l'État de réduire de 12 % les dépenses actuelles. Cependant, seules les forces armées ne figurent pas pour l'instant sur cette fiche, mais après une rencontre avec la dernière mission du Fonds monétaire international (FMI), en mai dernier, un engagement a été pris par le Gouvernement de faire démarrer les paiements, sur la base de la présence, à partir du mois de juillet prochain, en intégrant par la suite les effectifs de l'armée contrôlés sur la fiche de paie unique. Cela vise à améliorer la gestion administrative des ressources humaines de l'armée et à assurer la transparence des fiches de paie.

Toutes ces actions réformatrices s'inscrivent dans un contexte où le FMI, dans sa dernière évaluation, considère comme satisfaisant le rôle accompli par le Gouvernement dans le cadre de l'accord trisannuel de facilité élargie de crédit. Après la réalisation du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et le succès de la réunion du Club de Paris, qui a annulé 90 % de la dette extérieure de la Guinée-Bissau, suivi en cela par le Brésil, le Portugal et l'Angola, le rythme des réformes économiques a pris un nouvel élan et le Gouvernement est en train de mettre en œuvre des mesures visant à augmenter le niveau des recettes et à améliorer la gestion des finances publiques et les réformes structurelles.

Sur la base d'un taux de croissance économique de 3,5 % en 2010, le FMI et le Gouvernement prévoient une accélération jusqu'au taux de 4,3 % cette année, grâce à l'augmentation de la production de la noix de cajou et de ses prix de vente, ainsi qu'à la reconstruction des infrastructures. Les objectifs immédiats sont d'amener la croissance à 4,5 % à la fin du programme, de réduire l'inflation annuelle et de maintenir le déficit budgétaire en cohérence avec le financement disponible. Pendant ce temps, afin de créer un environnement d'affaires favorable à l'amélioration et au développement des activités des agents économiques, le Gouvernement a mis en place un centre de formation d'entreprises.

Sur le plan du bouclage du cycle électoral, des préparatifs sont en cours, particulièrement après l'approbation par le Parlement du projet de loi sur les municipalités, pour donner une plus-value au processus de décentralisation.

D'autres actions importantes pourraient être signalées, mais nous ne voulons pas nous y étendre, par souci de terminer. Je citerai en exemple l'adoption par le Parlement de la très polémique loi interdisant la pratique de la mutilation génitale féminine, ce qui représente un pas significatif dans le respect des droits de l'homme, ou encore, l'ensemble des lois qui ont été adoptées par le Gouvernement et remises au Parlement, notamment les lois sur la liberté de la presse, les organes de communication sociale, le statut des journalistes, et le droit de réponse. Enfin, il est important de mettre en exergue les efforts très engagés du Parlement et d'autres institutions nationales dans le cadre du processus de réconciliation nationale, au niveau de l'armée, des forces de sécurité, ainsi que dans la diaspora bissau-guinéenne, notamment avec les rencontres de Dakar et de Lisbonne pour les ressortissants vivant en Afrique et en Europe.

Désormais, dans l'esprit du Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP), l'attention du Gouvernement se porte sur les réformes des secteurs de la défense et de la sécurité, de la justice, et la modernisation de l'État, ainsi que sur la mise en œuvre de politiques se traduisant par une amélioration de l'accès aux services sociaux de base, une valorisation des secteurs à fort potentiel de croissance, tels l'agriculture, l'agro-industrie, les pêches, le tourisme et les mines, ainsi que des secteurs prometteurs en matière d'investissement dans les infrastructures.

Pour ce faire, la Guinée-Bissau a besoin, au-delà des efforts internes, d'un fort soutien de la part de la communauté internationale et elle compte sur elle, en définissant une politique globale de développement qui tient compte de toutes ces réformes pour les cinq prochaines années, au niveau du DENARP deuxième génération, pour lequel nous comptons organiser une conférence des bailleurs de fonds, dans le courant, ou vers la fin, de cette année.

Il convient de rappeler que, par rapport à l'ensemble des programmes de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, le Premier Ministre a annoncé lors des consultations de Bruxelles que 10 % du coût global de la réforme, y compris le fonds de pension, était couvert par le budget de l'État, au cours des années de sa mise en œuvre. La contribution du Gouvernement au fonds de pensions est de 4 596 480 dollars américains.

Je ne terminerai pas notre intervention sans adresser quelques mots de remerciements à la CEDEAO et au BINUGBIS pour le travail accompli par leurs Représentants spéciaux en Guinée-Bissau, Hamet Sidibé et Joseph Mutaboba respectivement, ainsi qu'à Madame l'Ambassadeur Maria Luiza Viotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix – que j'en profite pour saluer – , pour son remarquable travail et son dévouement en faveur de notre pays. Nous sommes ouverts aux conseils et aux enseignements, qui constituent une plus-value dans les efforts que nous déployons afin de sortir le pays des situations d'instabilité récurrente auxquelles nous avons eu à faire face dans un passé récent.

Je sais que, parmi les membres du Conseil, il peut y avoir des sceptiques, mais nous les invitons à partager notre relatif optimisme. Nous avons le sentiment profond que notre pays est en train de retrouver la paix et la stabilité, pour longtemps; de faire baisser la criminalité; de mieux faire respecter les droits de l'homme – précisons qu'à ce jour, nous n'avons aucun prisonnier politique, et que nous n'avons pas de détentions arbitraires. Nous avons également un Gouvernement qui a battu le record de longévité depuis 1997; nous avons des forces armées et de sécurité qui commencent à croire à la réforme de leur secteur, et nous avons une population qui croit à une Guinée-Bissau renaissante et en plein essor. Je remercie les membres du Conseil de leur solidarité et de leur amour pour la Guinée-Bissau. Nous croyons à un avenir radieux. Ensemble, allons de l'avant.

Le Président : Je remercie M. da Silva de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Manuel Domingos Augusto, Secrétaire d'État aux affaires politiques au Ministère angolais des affaires étrangères et Président de la Communauté des pays de langue portugaise.

M. Augusto (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je prends la parole au Conseil de sécurité au nom des pays membres de la

Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) – l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste –, en ma qualité de Président en exercice de la CPLP.

Si l'Angola prend part, aux côtés, notamment, des membres non permanents brésilien et portugais, à cette importante séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la situation en Guinée-Bissau, et en particulier des questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, c'est pleinement conscient de l'importance de la coopération entre les acteurs multilatéraux et bilatéraux de la stabilisation de la Guinée-Bissau, sous les auspices de l'ONU, dont le Représentant spécial du Secrétaire général réalise un travail remarquable et remarqué, que nous nous réjouissons de relever ici.

Sous la coordination des Nations Unies et en partenariat étroit avec le Gouvernement bissau-guinéen, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, l'Union européenne et la CPLP se sont résolument engagées dans la mise en œuvre de la feuille de route portant sur la réforme du secteur de la sécurité, dans le souci sincère d'obtenir les résultats attendus, à savoir la subordination efficace au pouvoir politique des forces armées et autres institutions de défense et de sécurité de Guinée-Bissau. Ce processus comprend notamment l'amélioration et la rénovation nécessaires de ces organes, dans l'intérêt de la préservation des institutions, du régime démocratique et de la réforme du secteur judiciaire, ainsi que pour disposer des moyens voulus pour combattre efficacement l'impunité, la criminalité organisée et le trafic de drogues.

Au-delà de la dimension multilatérale, les pays membres de la CPLP font preuve d'un grand sens de la solidarité, en s'engageant également dans ce processus au niveau bilatéral. Des efforts tangibles ont ainsi été déployés à différents niveaux pour contribuer directement à la réalisation des objectifs énoncés dans la feuille de route, notamment, aux niveaux politique et diplomatique, par le Cap-Vert, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste, qui se sont employés à promouvoir le dialogue national en vue de la réconciliation en Guinée-Bissau.

Le Brésil, pour sa part, met au point un programme de formation destiné aux forces de sécurité bissau-guinéennes, qui comprend la mise en place d'un centre de formation, doté d'instructeurs brésiliens, pour les trois composantes du secteur de la sécurité, à savoir les services de police et de maintien de l'ordre, le service de renseignement national, et la police judiciaire. Le Brésil créera également un centre de formation des officiers de l'armée. En outre, le Brésil continue d'assurer la formation des jeunes de Guinée-Bissau au sein des écoles militaires brésiliennes.

Le Portugal conduit un programme de formation élémentaire des forces de police, y compris des modules de formation continue dans le domaine de la sécurité publique et de la police judiciaire. Il procède également à la formation de juges et de gardiens de prison et appuie la mise en œuvre des lois organiques du pays, mises au point avec l'appui de l'Union européenne.

En février dernier, l'Angola a mis sur pied une mission d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et de la défense bissau-guinéen, qui fournira une aide militaire et technique aux organes chargés de la défense et de la sécurité et aidera à la reconstruction des infrastructures militaires. À cette fin, le Gouvernement angolais a versé un total de 30 millions de dollars.

La CPLP se félicite du climat de trêve désormais perceptible en Guinée-Bissau, et en particulier des bonnes relations établies entre les institutions nationales, les forces politiques et la société civile, notamment avec le dialogue national actuellement en cours auquel est associée la diaspora bissau-guinéenne.

À l'issue des échanges tenus avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à l'occasion d'une réunion de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix organisée en novembre dernier, les pays membres de la CPLP ont décidé d'appuyer les délibérations de ces deux institutions financières relativement à la Guinée-Bissau. En décembre, le FMI et la Banque mondiale ont annoncé officiellement que la Guinée-Bissau avait atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et ont décidé de se prononcer en faveur d'un allégement de plus d'un milliard de dollars de la dette du pays. Dans ce contexte, le 10 mai, les bailleurs de fonds du Club de Paris ont annoncé une remise de la dette bissau-guinéenne d'un montant de 283 millions de dollars. La CPLP accueille avec satisfaction ces décisions du FMI, de la Banque mondiale et du Club de Paris.

Outre qu'elles marquent une reconnaissance des efforts consentis par la Gouvernement bissau-guinéen et des progrès enregistrés, ces mesures, couplées à d'autres initiatives bilatérales et multilatérales, témoignent également d'une convergence de vues au sein de la communauté internationale vis-à-vis de l'évaluation de la situation en Guinée-Bissau.

Étant donné l'impact négatif des drogues illicites en Guinée-Bissau et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la CPLP voit d'un œil favorable et appuie la volonté récemment affirmée des autorités de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de mobiliser les pays de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Nous attirons également l'attention sur la nécessité d'une collaboration étroite avec le Comité politique de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. D'ailleurs le Comité politique de haut niveau a adopté une série de recommandations, préconisant notamment la tenue d'une conférence des donateurs pour soutenir financièrement les activités internationales menées dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et accompagner la mise en œuvre du Plan d'action de la CEDEAO. Cette initiative apporte une riposte appropriée au caractère transnational du trafic de drogues avec la création d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans les pays qui y participent. Il faut maintenant que la communauté internationale aide la cellule bissau-guinéenne de lutte contre la criminalité transnationale à devenir opérationnelle. Le Gouvernement bissau-guinéen a déjà nommé le conseil d'administration et le président de cette entité et il est prévu qu'ils prennent leurs fonctions d'ici à la fin du mois.

Il est capital de renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée, et il est impératif que les pays d'origine, de transit et de destination participent davantage à la lutte contre le trafic de drogues.

La CPLP note avec satisfaction que le Comité directeur national a adopté, le 15 juin, le Plan des priorités pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour la période 2011-2013. La CPLP espère donc vivement que les 16,8 millions de dollars qui doivent être alloués par le Fonds pour la consolidation de la paix seront rapidement mis à disposition pour que les activités prévues soient mises en œuvre sans délai, afin de prévenir l'installation d'un climat d'incertitude ou insécurité dans le pays.

La Guinée-Bissau a encore des défis à relever dans plusieurs domaines, notamment la lutte contre l'impunité, le trafic de drogues, la nécessité de placer l'armée sous autorité civile, et la démobilisation et le renouvellement du personnel des forces armées.

La CPLP a pris note des informations fournies par le Ministre de la défense concernant le calendrier de mesures à prendre par le Gouvernement bissau-guinéen. À cet égard, je voudrais insister sur la nécessité de rendre rapidement opérationnel le fonds de pension des forces armées opérationnel, car c'est un élément majeur du processus général de réforme du secteur de la sécurité. La mobilisation de la communauté internationale est indispensable pour cela et nous nous félicitons par conséquent de la décision des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO de verser 45 millions de dollars au fonds, sur le montant total de 63 millions de dollars qu'ils se sont engagés à consacrer à la réforme du secteur de la sécurité. Les pays membres de la CPLP vont eux aussi contribuer à ce processus et nous invitons d'autres partenaires de la Guinée-Bissau, en particulier ceux qui ont suivi et appuyé le processus de réforme du secteur de la sécurité, à faire de même.

Par ailleurs, la CPLP appelle les partenaires internationaux et bilatéraux à se montrer réceptifs à la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour concourir à la bonne mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de la feuille de route de la CEDEAO/CPLP pour la réforme du secteur de la sécurité. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'ainsi qu'on garantira le caractère durable et irréversible des acquis enregistrés en matière de consolidation de la paix et de stabilité politique en Guinée-Bissau.

Pour que ce processus aboutisse, la CPLP encourage le Gouvernement bissau-guinéen, ainsi que les mouvements politiques du pays et la société civile en générale, à se joindre aux efforts déployés par la communauté internationale pour mettre intégralement en œuvre le programme actuel en faveur de la sécurité, de la stabilité et du développement socioéconomique du pays.

L'Union européenne a à juste titre soulevé un certain nombre de préoccupations, partagées par tous les défenseurs de la démocratie et de l'état de droit. Des réponses et des solutions doivent aujourd'hui être

apportées à ces préoccupations et il est par conséquent impératif que les partenaires de la Guinée-Bissau évitent d'isoler ou de se mettre à dos le pays. Au contraire, ils doivent faire preuve de compréhension et apporter leur appui et leur concours à cet effort massif pour reconstruire le pays et sceller l'unité et la réconciliation nationale.

Enfin, la CPLP encourage les autorités bissau-guinéennes à poursuivre les efforts nécessaires pour appliquer une politique de bonne gouvernance, promouvoir le respect des droits de l'homme, combattre l'impunité, le trafic de drogues et les milieux du crime, et ainsi envoyer des signaux positifs propres à attirer les grands bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux.

Le Président : Je remercie le Secrétaire d'État Augusto de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.